

20 actions prioritaires

pour les postes

à développer selon leur

législation nationale respective

Environnement

1. Mesurer le volume des émissions polluantes des moyens de transport postaux (sous-traitants et chaîne d'approvisionnement compris) et mettre en œuvre des actions visant à réduire les consommations de carburant (solutions ayant trait à la technologie, à la logistique et au comportement au volant).
2. Développer des types de constructions pour les établissements postaux affectant le moins possible l'environnement.
3. Consommer, si possible, de l'électricité d'origine renouvelable et développer l'utilisation des énergies renouvelables sur site (solaire, éolienne, géothermique).
4. Réaliser des économies d'énergie et développer des actions de sensibilisation du personnel (information, formation).
5. Développer une offre de produits consommant moins de ressources naturelles (utilisant du papier recyclé ou issu de forêts gérées durablement, emballages et paquets réutilisables, etc.).
6. Développer une approche globale de la gestion des déchets: tri, recyclage et récupération des principaux déchets (papier, cartons, palettes en bois, micro-ordinateurs et périphériques, vélos de facteurs, casiers de tri, etc.) en suivant la hiérarchie établie pour la gestion des déchets (prévention, réduction, réutilisation, recyclage, récupération d'énergie et élimination).

Economique

7. Exercer les activités postales selon un mode de fonctionnement basé sur l'éthique et, lorsque cela est possible, envisager l'adoption de normes reconnues à l'échelle internationale – telles que le Pacte mondial des Nations Unies et l'Initiative pour le commerce éthique.
8. Développer la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la corruption.
9. Mettre en place une politique d'achats éthiques en intégrant les critères de développement durable dans les produits achetés et commercialisés (p. ex. utiliser les cahiers des charges pour demander aux fournisseurs et sous-traitants de s'engager concrètement en matière de responsabilité sociale: incidences environnementales, conditions de travail, sécurité au travail, interdiction de faire travailler les enfants, etc.). Auditer les fournisseurs pour contrôler la véracité de leur engagement en matière de responsabilité sociale.
10. Renforcer le dialogue avec les usagers de la poste et les différents partenaires des administrations postales.
11. Développer les produits financiers ISR (investissement socialement responsable), le microcrédit pour les administrations postales disposant d'une activité bancaire et des services fiables et abordables de transfert de fonds pour les travailleurs migrants et leurs familles.

Social-sociétal

12. Sensibiliser l'ensemble des postiers au développement durable via la communication, la formation et le partage d'expériences.
13. Contribuer à lutter contre l'exclusion en encourageant le recrutement de personnes handicapées et de personnes issues de groupes socialement exclus. Participer à des programmes de lutte contre l'analphabétisme et proposer des services financiers aux plus défavorisés.
14. Améliorer l'accès des personnes handicapées et de personnes issues des groupes socialement exclus aux sites, aux produits et services de la poste.
15. Lutter concrètement contre toute forme de discrimination dans les établissements postaux, qu'elle soit politique, philosophique, religieuse ou sexuelle. Promouvoir une culture positive de la diversité et de l'insertion.
16. Promouvoir l'égalité homme femme sur le lieu de travail et développer l'accès des femmes aux postes d'encadrement et de direction là où elles sont sous-représentées.
17. Développer des programmes de sensibilisation du personnel concernant les maladies contagieuses (sida, paludisme, etc.) et les pandémies (grippe aviaire, etc.). Développer également des programmes de sensibilisation concernant la prévention des maladies transmissibles et la promotion d'une approche dynamique en matière de bien-être (nutrition, campagne antitabac, équilibre entre vie professionnelle et vie privée, etc.).
18. Participer aux campagnes d'information des pouvoirs publics pour enrayer les maladies contagieuses ainsi que les pandémies.
19. Développer l'information et le dialogue avec les acteurs économiques et sociaux du territoire et avec les personnes résidant près des établissements postaux.
20. Participer aux réflexions et travaux conduits sur le développement durable dans leurs États respectifs.